

**IRARIS**

**RAPPORT ANNUEL**

*Au 26 juin 2020*

*Fonds Commun de Placement de droit français  
Société de gestion : PREVAL, French Branch - 41, avenue Montaigne 75008 PARIS  
Dépositaire : RBC Investor Services Bank France - 105, rue Réaumur 75002 PARIS*

## CLASSIFICATION

Fonds mixtes

## FONDS DE FONDS

Le fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPC.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Parts	Caractéristiques				
	Code ISIN	Distribution des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription
	FR0010609586	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	Souscription initiale 5 000 000 € * Souscription ultérieure 1 part

\* sauf pour la société de gestion qui peut souscrire au minimum une part

## OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP consiste à obtenir une performance, à moyen terme, supérieure à l'indice EONIA capitalisé par le biais d'une gestion discrétionnaire arbitrante entre les principales classes d'actifs (monétaire, taux, actions) en fonction de leur évaluation et des anticipations du gérant.

## INDICATEUR DE RÉFÉRENCE : EONIA

Le FCP IRARIS est un OPCVM géré selon une approche discrétionnaire dont la performance n'est pas liée à un indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori. En effet, la composition du portefeuille du FCP IRARIS ne cherche pas à reproduire celle de l'EONIA.

**EONIA, en euro** : l'indice Eonia (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro.

## STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

### 1. Stratégies utilisées

La réalisation de l'objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs.

Les investissements seront réalisés en fonction :

- de la détermination d'un scénario macro économique (analyse des fondamentaux macro-économiques : croissance, inflation, balance des paiements, politiques monétaires, politiques budgétaires, facteurs géopolitiques...),
- de la valorisation des marchés (actions, courbe des taux, niveaux de spreads) et de la dynamique des profits...
- de la dynamique des cours, des flux... (analyse technique, market timing).

La sélection des OPCVM/FIA qui composeront l'actif du FCP va dépendre de critères quantitatifs et qualitatifs. Elle suit une démarche de « fund picking ». Les critères quantitatifs reposent, entre autres, sur les indicateurs tels que performances historiques, niveaux de risques et niveaux des encours gérés. Les critères qualitatifs sont appréciés après avoir échangé avec les différentes sociétés de gestion préalablement sélectionnées. Ces critères prennent en compte des éléments comme le savoir-faire des gérants (spécialistes des valeurs de croissance, des grandes capitalisations...), leur processus décisionnel d'investissement, leur comportement lors des chocs de marché et la stabilité des équipes.

La sélection de titres en direct repose sur une analyse fondamentale des sociétés cibles. La société ne se repose pas uniquement sur les notations des émetteurs, mais elle réalise ses propres analyses fondamentales pour fonder sa conviction d'achat ou de vente d'un titre. Dans la recherche de performance, la stratégie d'investissement du fonds n'est soumise à aucune règle spécifique prédéfinie en matière d'allocation sectorielle ou en matière de pondération des lignes détenues rapportées à l'actif net.

## 2. Les actifs (hors dérivés)

Actions :

Néant

*Titres de créance et instruments du marché monétaire (de 0 à 50% maximum) :*

Les titres de créances et instruments du marché monétaire sélectionnés par le gérant peuvent être des titres d'état ou des titres du secteur privé de toutes zones géographiques, sans limite de notation, y compris en titres spéculatifs à haut rendement. Le gérant peut également investir sur des titres non notés. Ces titres peuvent être libellés en toutes devises, y compris devises locales des pays émergents. Le gérant ne se fixe aucune contrainte de maturité mais la fourchette de sensibilité de cette partie du portefeuille est comprise entre 0 à 8.

La gestion de la trésorerie sera assurée par l'intermédiaire d'OPC monétaires, d'instruments monétaires (certificat de dépôt, TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (billet de trésorerie euro) de prise en pension ou de dépôts.

Le L'OPCVM pourra investir dans des paniers d'actions sous la forme de certificats cotés pour au maximum 20% de son actif net.

*Parts ou actions d'OPCVM/FIA (de 50 à 100% maximum):*

Le fonds détiendra des parts d'autres OPCVM (de 50 à 100% maximum) de droit français ou européens conformes à la Directive 14/91/UE gérés par PREVAL ou par des sociétés extérieures, de toutes classifications, sans contrainte de pays ou devises, y compris les pays émergents (50% maximum de l'actif).

Les OPCVM « actions », susceptibles d'être sélectionnés par le FCP, sont eux-mêmes investis en valeurs de tous secteurs, de toutes tailles de capitalisation.

Les OPCVM « de taux », susceptibles d'être sélectionnés par le FCP, sont eux-mêmes investis en titres d'état ou en titres du secteur privé sans limite de notation, y compris en high yield.

Parts ou actions de FIA (de 0 à 30% maximum) : Le fonds détiendra des parts de FIA de toutes classifications, sans contrainte de pays ou devises, y compris les pays émergents.

Conformément à l'art R.214-13 du Code monétaire et financier (« CMF »), la gestion pourra investir dans des parts ou actions de FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, sous la réserve que ces fonds respectent quatre conditions :

1. Les FIA ou fonds d'investissement doivent être soumis à une surveillance équivalente à celle à laquelle sont soumis les UCITS et la coopération entre l'AMF et l'autorité de surveillance de ces fonds doit être suffisamment garantie ;
2. Le niveau de protection garantie aux porteurs de parts des FIA ou fonds d'investissement de droit étranger doit être équivalent à celui prévu pour les porteurs de parts d'un UCITS. Notamment, leurs règles relatives à la division des actifs, aux emprunts, aux prêts et aux ventes à découvert de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire doivent être équivalentes aux exigences de la directive UCITS 5 ;
3. L'activité des FIA de droit français ou étranger cibles de l'investissement doit faire l'objet de rapports semestriels et annuels permettant une évaluation de l'actif et du passif, des bénéfices et des opérations sur la période considérée ;
4. Ces FIA ou fonds d'investissement ne peuvent prévoir dans leur règlement ou leurs statuts un investissement global de plus de 10% de leurs actifs dans des parts ou actions d'autres UCITS, FIA ou fonds d'investissement.

Sous réserve du respect des quatre conditions suscitées, et conformément à l'article R.214-25 du CMF, La gestion ne s'interdit pas d'investir pour au maximum 30% de son actif net dans des FIA français, établis dans un autre Etat membre de l'UE ou des fonds d'investissement de droit étranger.

Le fonds pourra investir, à titre accessoire, dans des fonds mettant en place des stratégies de performance absolue, ou investissant en matières premières, ou étant exposés aux matières premières.

## 3. Les instruments dérivés

Le fonds n'intervient pas sur les marchés dérivés et n'investira pas non plus en titres non cotés.

## 4. Les titres intégrant des dérivés

Néant

## 5. Les dépôts

Néant

## 6. Les emprunts d'espèces

La gestion se réserve la possibilité, dans le cadre de la gestion de trésorerie du FCP, d'emprunter pour un maximum de 10% d'espèces en accord avec la banque dépositaire du FCP.

## 7. Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Néant

## 8. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP octroie une garantie financière à la banque qui lui accorde une capacité d'emprunt d'espèces dans le cadre de contrats de nantissement de compte d'instruments financiers soumis aux dispositions de l'article L.431-7-3 du Code Monétaire et Financier.

### PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

#### Risque de perte en capital :

Le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

#### Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés et de l'allocation d'actifs faite par le gérant. Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les valeurs les plus performantes et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale.

#### Risque Action :

Le FCP IRARIS peut être exposé jusqu'à 100 % aux marchés actions. La valeur du fonds peut baisser significativement si les marchés baissent.

Le FCP aura la possibilité d'investir dans des OPCVM/FIA spécialisés sur les marchés émergents. L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Le FCP aura la possibilité d'investir dans des OPCVM/FIA spécialisés sur les petites capitalisations boursières.

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations (small caps) sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques, peuvent présenter des risques pour l'investisseur.

#### Risque de taux :

Risque que la valeur des produits de taux détenus en portefeuille via des OPCVM/FIA ou des titres en direct, diminue si les taux d'intérêt augmentent, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

#### Risque de crédit :

Risque que l'émetteur d'un emprunt obligataire ne rembourse pas son emprunt ou les intérêts contractuels, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds. La dégradation de la signature d'un émetteur est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur de la dette émise par cet émetteur.

#### Risque lié aux investissements dans des titres à haut rendement :

L'attention des investisseurs est appelée sur la stratégie de gestion de ce FCP permet d'investir en titres spéculatifs, dont la notation est inexistante ou basse et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. En conséquence, ce produit est destiné à des investisseurs suffisamment expérimentés pour pouvoir évaluer les mérites et les risques.

#### Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille : l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. Étant donné que le fonds pourra investir jusqu'à 100% dans des devises autres que l'euro, la valeur de votre fonds peut baisser si les taux de change varient.

#### Risque lié aux pays émergents :

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le fonds peut être exposé aux marchés émergents dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places

internationales, et les variations de cours peuvent y être élevées. Ainsi, certains titres de ces pays peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires. En conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut entraîner des dérogations au fonctionnement normal du fonds et peut augmenter le niveau de risque de portefeuille. En outre, les mouvements de baisse de marché peuvent être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés.

Risque lié à la capitalisation des sociétés :

Les investissements du FCP pourront être réalisés sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations.

Risques accessoires :

Risque lié à la détention d'OPCVM/FIA de droit français ou de droit étranger mettant en oeuvre une gestion alternative

A titre accessoire et pour la réalisation de son objectif de gestion, le FIA peut être investi, dans la limite de 10% en parts d'OPCVM/FIA de droit français ou de droit étranger mettant en oeuvre une gestion alternative. Ces investissements ont un caractère plus spéculatif que les titres classiques et présentent plus de risques pour l'investisseur.

Risque lié à l'exposition à des marchés de matières premières :

La variation du prix des matières premières peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## MODIFICATIONS

### Changements intervenus lors du semestre précédent

Néant

### Changements intervenus au cours du semestre

Néant

### Changements à intervenir

Néant

## RAPPORT DE GESTION

La politique complète est disponible sur le site internet : [preval.lu](http://preval.lu) conformément à l'article 321-1150 du RGM.

Depuis sa création (16 mai 2008), IRARIS réalise une performance\*\* de +32,7%. En comparaison, le CAC 40\* est en hausse de +24,1%, le MSCI World\* enregistre une performance\*\* de +118,3%. Sur un an, IRARIS affiche une performance\*\* de -4,19% contre -0,44% pour l'Eonia, son indice de référence.

Après un rebond quasi généralisé sur l'année 2019, la crise du COVID-19 a provoqué, dès le mois de mars 2020, un choc sur les marchés financiers impactant toutes les classes d'actifs. L'allocation de portefeuille a dû être réajustée pour s'adapter aux incertitudes liées à la crise sanitaire.

Au 26/06/2020, la poche Actions représente 67,2% de l'actif total. Cette dernière est diversifiée au plan géographique : exposition de 18,96% aux actions européennes (Entrepreneurs / fonds de stock-picking contrariant). Iraris est également exposé aux actions monde pour 19,59% via un fonds spécialisé dans le stock-picking contrariant (Preval World Winners). Le fonds est aussi exposé aux actions grande chine à 14,93% (COMGEST Growth China/ stock picking de valeurs de croissance « Mid Cap » et UBS Equity Growth China / stock picking de valeurs de croissance « Large Cap »). L'exposition aux actions japonaises constitue 5,73% de l'actif (Coupland Cardiff Japan Alpha Fund / stock picking contrariant). Le solde (7,99%) correspond à une exposition aux produits aurifères (ETF iShares Gold producers).

La poche obligations représente 6,61% de l'actif total composé exclusivement d'obligations à haut rendement européennes et américaines (Candriam Bonds Euro High Yield et Muzinich Short Duration High Yield).

Enfin, les liquidités (2,27%) et les fonds monétaires (23,91%) représentent 26,18% du total.

Au 26/06/2020, l'actif du fonds IRARIS était de 11 284 877,94 euros.

Le taux de rotation\*\*\* au 26 juin 2020 a été de 73,5%.

\* Conformément à la recommandation AMF N°2011-24, depuis le 28 mars 2013, les performances du CAC 40 et du MSCI WORLD sont calculées dividendes réinvestis.

\*\*\*La formule appliquée : (Achats + Ventes) -(Décollectes + Collectes) /2 sur l'actif moyen de la période.

\*\*Les performances passées n'augurent en rien des performances futures.

### Les 10 principaux mouvements sur l'exercice sont :

#### **VENTES**

NOM	MONTANT (EUR)
CPR CASH-ACT-P-EUR/CAP	2 234 860,00
HGIF/GBRAZIL BOND CLASS I CAP	1 124 729,87
VARENNE GLOBAL -P- EUR/CAP	739 328,50
PICTET-SSTMM EUR-I-CAP	1 798 000,50
HGIF INDIA FIXED INC.IC	587 566,44
FRANK TEMP GL TR-I(ACC)EUR-H1-	538 156,40
ODDO B AV EUROP-CN EUR-3DEC	449 377,11
PCM RUSSIAN PROSP-B EUR/CAP	411 286,20
PREV WORLD WIN -I- EUR/CAP	258 300,74
FLINVEST ENTREPRE.-C-/CAP PEA	239 695,39

#### **ACHATS**

NOM	MONTANT (EUR)
PICTET-SSTMM EUR-I-CAP	1 397 954,08
UBS L EQ GR CHINA -IA1- USD/CAP	1 166 890,79
CPR CASH-ACT-P-EUR/CAP	869 021,79
CC JAPAN ALPHA -A- EUR /DIS	618 714,00
HGIF INDIA FIXED INC.IC	598 195,75
ODDO B AV EUROP-CN EUR-3DEC	593 616,66
FRANK TEMP GL TR-I(ACC)EUR-H1-	591 911,30
PCM RUSSIAN PROSP-B EUR/CAP	513 916,80
VARENNE GLOBAL -P- EUR/CAP	413 423,10
CAN BDS EURO HIGH YIELD -I- CAP	412 779,96

### **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE - INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

Le fonds n'utilise pas ces instruments.

### **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **UTILISATION DES DROITS DE VOTE**

#### **Critères de sélection**

a) Pour les sociétés françaises Preval, French Branch participe au vote dans les assemblées générales des sociétés représentées dans ses portefeuilles dans la mesure où les documents sont accessibles en temps et en heures et selon les critères (cumulatifs) énumérés ci-dessous :

- critère du seuil de détention : minimum 4% du capital de la société
- critère du seuil d'encours : détenir une ligne de 4.000.000 € minimum

Ces critères ont été déterminés par les gérants de façon à ce que Preval, French Branch prenne position sur les projets de résolutions présentées par les sociétés dans lesquelles nos fonds détiennent une position significative.

b) Pour les sociétés étrangères dans la mesure où les documents nous sont accessibles, Preval, French Branch participe selon les mêmes critères de seuil aux assemblées générales.

## **2. Exercice des droits de vote**

Les droits de vote attachés aux titres de sociétés sont en général exercés par les gérants des OPCVM ou le directeur de la gestion. Ceux-ci participent aux assemblées générales des sociétés qu'ils détiennent en portefeuille en y étant représentés ou en votant par correspondance.

## **3. Politique générale de vote**

La politique générale de vote consiste à émettre un avis négatif sur les résolutions manifestement trop défavorables aux actionnaires minoritaires telles que la possibilité d'augmenter le capital en période d'offres publiques, les augmentations de capital réservées aux salariés portant sur 5% ou plus du capital ou prévoyant une décote supérieure ou égale à 10% par rapport au cours de bourse. Pour le vote des résolutions portant sur :

- les décisions entraînant une modification des statuts ;
- l'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- la nomination et la révocation des organes sociaux ;
- les conventions dites réglementées ;
- les programmes d'émission et de rachat des titres de capital ;
- la désignation des contrôleurs légaux ; Preval, French Branch exerce ses droits de vote en tenant compte des recommandations émises par l'Association Française de Gestion financière (AFG). Il en est de même pour ce qui est de déceler, prévenir et gérer les situations de conflits d'intérêts susceptibles d'affecter le libre exercice des droits de vote. Le Compliance Officer du Groupe rédige annuellement, et dans le délai des quatre mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport rendant compte de la manière dont la société a exercé ses droits de vote.

Ce rapport est tenu à la disposition de l'AMF et est tenu gratuitement à la disposition des investisseurs qui en feraient la demande au siège de la société de gestion.

## **PROCÉDURE DE CHOIX DES INTERMÉDIAIRES**

Le choix des intermédiaires sera opéré en fonction de leur compétence particulière dans le domaine des actions, ainsi qu'en raison de la qualité de leur recherche, de l'exécution des ordres et de la participation aux placements privés et introductions en Bourse, et enfin de leur capacité à traiter des blocs sur les valeurs moyennes.

## **POLITIQUE DE REMUNERATION**

(Directive AIFM 2011/61/UE, Position AMF-2013-11 - La Directive OPCVM 5 UCITS V) 2014/91/UE du 23 juillet 2014)

La Directive OPCVM 5 (UCITS V) 2014/91/UE du 23 juillet 2014 a fixé les principes des politiques de rémunération.

La France a transposé cette directive via l'ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016.

La directive 2014/91 exige des sociétés de gestion qu'elles mettent en œuvre une politique de rémunération, compatible avec une gestion saine et efficace des risques, qui s'applique aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque des OPCVM gérés ou de la Société de Gestion.

La politique de rémunération est disponible sur simple demande écrite auprès de de Preval, French Branch.

Le montant total des rémunérations versées par Preval (y inclus Preval, French Branch) sur la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 pour l'ensemble du personnel se décompose de la manière suivante :

Salaires bruts fixes en K€ : 871  
Rémunérations variables en K€ : 209  
Rémunérations totales en K€ : 1080

Le montant total des rémunérations versées par Preval (y inclus Preval, French Branch) sur la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 pour le personnel dont les activités ont une incidence substantielle sur le profil de risque des OPCVM gérés ou de la Société de Gestion se décompose de la manière suivante :

Salaires bruts fixes en K€ : 810  
Rémunérations variables en K€ : 206  
Rémunérations totales en K€ : 1016

## **CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE**

Les informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles sur le site Internet sur le site Internet [www.preval.lu](http://www.preval.lu).



**COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 26 JUIN 2020**

**ACTIF DU BILAN**

	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019</b>
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	-	-
<b>DEPÔTS</b>	-	-
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché ou réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	11 028 877,79	10 516 469,64
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	656 540,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Autres Instruments Financiers</b>	-	-
<b>CREANCES</b>		
Opérations de changes à terme de devises	-	-
Autres	-	-
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Liquidités	261 358,79	683 172,38
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>11 290 236,58</b>	<b>11 856 182,02</b>

**PASSIF DU BILAN**

	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Capital</b>	11 362 892,08	11 853 290,63
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	-	-
<b>Report à nouveau (a)</b>	-	-
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)</b>	-5 395,75	68 590,25
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	-72 618,40	-71 335,95
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b> (=Montant représentatif de l'actif net)	<b>11 284 877,93</b>	<b>11 850 544,93</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>DETTES</b>		
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 358,65	5 637,09
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>11 290 236,58</b>	<b>11 856 182,02</b>

a) Y compris comptes de régularisations

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS BILAN**

	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019</b>
<b>OPERATIONS DE COUVERTURE</b>		
- <i>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</i>		
- <i>Engagements de gré à gré</i>		
- <i>Autres engagements</i>		
<b>AUTRES OPERATIONS</b>		
- <i>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</i>		
- <i>Engagements de gré à gré</i>		
- <i>Autres engagements</i>		

**COMPTE DE RESULTAT (en euro)**

	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019</b>
<b>PRODUITS SUR OPÉRATIONS FINANCIERES</b>		
Produits sur dépôts et comptes financiers	385,96	630,65
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	1 989,79
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>385,96</b>	<b>2 620,44</b>
<b>CHARGES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	-6,14	-32,69
Autres charges financières	-2 228,89	-490,40
<b>TOTAL II</b>	<b>-2 235,03</b>	<b>-523,09</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (I - II)</b>	<b>-1 849,07</b>	<b>2 097,35</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotation aux amortissements (IV)	-71 112,28	-73 672,55
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-72 961,35</b>	<b>-71 575,20</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	342,95	239,25
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>RÉSULTAT (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>-72 618,40</b>	<b>-71 335,95</b>

## ANNEXE

### 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

#### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19

#### A – Méthode d'évaluation

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative à l'arrêté du bilan selon les règles suivantes :

##### Valeurs mobilières

Les Opvcvm sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

TCN et autres instruments du marché monétaire

Les TCN (titres de créance négociables) et autres instruments du marché monétaire sont valorisés sur base de prix de contributeurs à la date de référence.

Les TCN et autres instruments du marché monétaire d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Emprunt de titres

Les emprunts de titres sont valorisés au prix de revient augmenté ou diminué des intérêts.

OPC :

√ à la dernière valeur liquidative connue.

autre :

Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger, sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées au dernier cours de bourse. Les valeurs françaises et étrangères dont le cours n'a pas été constaté le jour de valorisation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Les justificatifs sont communiqués au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

##### Modalités pratiques

Les bases de données utilisées sont :

√ Fininfo  
√ Reuters  
√ Bloomberg  
Telekurs  
FTID

#### Modalité sur la méthode de calcul du risque global :

Calcul du risque global lié aux contrats financiers (y compris les titres financiers et les instruments du marché monétaire comprenant des contrats financiers) : OPCVM de stratégie de gestion simple basée sur le calcul de l'effet de levier (« approche par l'engagement »).

#### B - Méthode de comptabilisation

La comptabilité d'IRARIS est tenue en euro.

IRARIS Fonds commun de capitalisation, enregistre en coupon courus les différents produits de placement à revenu fixe.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Les achats et les cessions de titres sont comptabilisés frais exclus.

La méthode de comptabilisation des intérêts courus du week-end :

Prise en compte sur la vl suivante

### Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à la charge de l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées au FIA ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FIA, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Information Clé pour l'Investisseur.

	Frais à la charge de l'OPCVM:	Assiette	Taux barème
1 et 2	frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion *	Actif net (diminué des OPCVM/FIA appartenant à la société de gestion)	1% TTC maximum *
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Frais de gestion : 2.5 % TTC maximum commission de souscription : 2% TTC maximum et commission de rachat : 1% TTC maximum
4	Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Société de gestion - Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	- Société de gestion : néant - Dépositaire : de 0 € HT à 75 € HT en fonction de la place de règlement/livraison
5	Commission de surperformance	Actif net	10 % TTC de la surperformance du FCP par rapport à l'indice EONIA capitalisé et sous réserve que la performance du FCP depuis la clôture de l'exercice comptable du FCP dépasse 4%.

\*Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du FCP et provisionnés à chaque valeur liquidative.

### Modalité de calcul de la commission de sur performance :

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

- Il sera perçu une commission correspondant à 10 % TTC de la sur-performance du FCP par rapport à l'indice EONIA uniquement dans le cas où la performance du FCP depuis la clôture de l'exercice comptable du FIA dépasse 4%.
- La période de référence du calcul de cette sur-performance est l'exercice comptable.
- Cette commission n'est due que si la performance du FCP dépasse 4% depuis la clôture de l'exercice comptable du FIA .
- Elle est provisionnée à chaque valeur liquidative et est prélevée annuellement en fin d'exercice et imputée au compte de résultat du FCP.
- Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à l'indice de référence ou de performance du fonds inférieure ou égale à 4%, cette provision sera réajustée par le biais d'une reprise sur provision.
- En cas de rachat de parts, si une commission est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est versée à la société de gestion.

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET (en euro)

		Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Actif net en début d'exercice</b>		11 850 544,93	12 614 028,16
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	+	-	-
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-	76 415,52	70 403,03
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	+	321 113,81	182 668,26
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	344 797,47	93 698,96
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	+	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-	-
Frais de transaction	-	822,03	1 300,32
Différences de change	+/-	+19 367,74	-19 036,79
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :			
Différence d'estimation exercice N	+/-	+433 235,57	+844 387,75
Différence d'estimation exercice N-1	+/-	-844 387,75	-1 534 524,94
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers :			
Différence d'estimation exercice N	+/-	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	+/-	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	+/-	-72 961,35	-71 575,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-	-
Autres éléments	+/-	-	-
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>11 284 877,93</b>	<b>11 850 544,93</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1 Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

##### Ventilation de l'actif

Néant

##### Ventilation du passif

Néant

##### Ventilation du hors-bilan

Néant

#### 3.2 Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>ACTIF</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	261 358,79
<b>PASSIF</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>HORS-BILAN</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-



### 3.3 Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors bilan

	0-3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 an - 3 ans]	]3 ans - 5 ans]	> 5 ans
<b>ACTIF</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	261 358,79	-	-	-	-
<b>PASSIF</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>HORS-BILAN</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

### 3.4 Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

<b>ACTIF</b>	<b>USD</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres d'OPC	1 321 592,08	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	35 791,97	-	-	-	-
<b>PASSIF</b>					
Opérations de cessions sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>HORS-BILAN</b>					
Opération de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

### 3.5 Créances et dettes : ventilation par nature

#### Créances :

#### - TOTAL CRÉANCES

#### Dettes :

Dot. aux frais de gestion	EUR	5 253,19
Dot. frais gest. var. acq. AC	EUR	105,46
<b>- TOTAL DETTES</b>	<b>EUR</b>	<b>5 358,65</b>

### 3.6 Capitaux propres

#### Nombre et valeur des actions émises et rachetées

	Nombre	Montant en euros
<b>Emissions</b>		
- parts C	-	-
- globales	-	-
<b>Rachats</b>		
- parts C	527	76 415,52
- globaux	<b>527</b>	<b>76 415,52</b>

Montant des commissions de souscription restant acquises au fonds EUR 0,00

Montant des commissions de rachat restant acquises au fonds EUR 0,00

### 3.7 Frais de gestion

#### En montants :

Frais de gestion fixes EUR 71 006,82

Rétrocession frais de gestion EUR -

Frais de gestion variables EUR 105,46

#### En pourcentage TTC de l'actif net moyen :

Frais de gestion fixes 0,62%

Rétrocession frais de gestion -

### 3.8 Engagements reçus et donnés

Néant.

### 3.9 Autres informations

#### **Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire**

-Rémérés EUR -

-Pensions :

- Sur actions EUR -

- Sur obligations EUR -

- Sur TCN EUR -

#### **Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie**

-Titres reçus en garantie et non inscrits en portefeuille titres EUR -

-Titres donnés en garantie et non inscrits en portefeuille titres

EUR -

**Détention par le FCP de parts ou d'actions d'OPC promus ou gérés par une entité du groupe PREVAL**

OPC détenu	Quantité détenue	Encours détenu	% de l'actif net
FLINVEST ENTREPRE.-C- /CAP PEA	5 677,00	2 139 150,37	18,96%
PREV WORLD WIN -I- EUR/CAP	19 747,00	2 210 676,65	19,59%
<b>Total</b>		<b>4 349 827,02</b>	<b>38,55%</b>

**Détention de titres émis par une entité du groupe PREVAL**

Néant

**Détention d'instruments financiers dérivés émis par une entité du groupe PREVAL**

Néant

**3.10 Tableau d'affectation des sommes distribuables****Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice**

Néant

**Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Néant

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat****Classe IRARIS (Euro)**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-72 618,40	-71 335,95
<b>Total</b>	<b>-72 618,40</b>	<b>-71 335,95</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-72 618,40	-71 335,95
<b>Total</b>	<b>-72 618,40</b>	<b>-71 335,95</b>
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

### Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

#### IRARIS Capitalisation (Euro)

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes</b>	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 395,75	68 590,25
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-5 395,75</b>	<b>68 590,25</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5 395,75	68 590,25
<b>Total</b>	<b>-5 395,75</b>	<b>68 590,25</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

### 3.11 Tableau des résultats et autres caractéristiques du fonds au cours des cinq derniers exercices

	<b>26/06/2020</b>	<b>28/06/2019</b>	<b>29/06/2018</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>24/06/2016</b>
<b>Actif Net (en millions d'euros)</b>	11,28	11,85	12,61	12,02	11,00
<b>Nombre Titres</b>	-	-	-	-	-
IRARIS - part C	85 016,00	85 543,00	86 104,00	86 640,00	87 165,00
<b>Valeur liquidative unitaire</b>	-	-	-	-	-
IRARIS - part C	132,73	138,53	146,49	138,78	126,14
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôts unitaire (A)</b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur résultat</b>	-	-	-	-	-
IRARIS - part C	-0,85	-0,83	-1,11	-1,94	-0,90
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins values nettes</b>	-	-	-	-	-
IRARIS - part C	-0,06	0,80	6,87	3,41	-3,95

Part	Dev part	VL J (dev)	VL J (ctv)	Nombre de parts	Actif net J (dev)	Actif net J (ctv)
AC	EUR		132,73	85 016		11 284 877,93
<b>Total</b>						<b>11 284 877,93</b>

Code identifiant	Libellé	Dev. cot.	Quantité / Nominal	Prix de revient (devise)	Taux de change	Cours (devise)	Intérêts (ctv)	PMV (ctv)	Val. boursière (ctv)	Val. bou. / Act. net
IE00B6R52036	ISHS V GOLD PROD ACC.SH ETF USD	EUR	68 000	8,33	1	13,266	0,00	335 648,00	902 088,00	7,99%
	<i>EXCHANGE TRADED FUNDS (410)</i>						0,00	335,648.00	902 088,00	7,99%
FR0000291239	CPR CASH-ACT-P-EUR/CAP	EUR	39	22 282,61	1	22 255,09	0,00	-1 073,28	867 948,51	7,69%
FR0010007542	FLINVEST ENTREPRE.-C-/CAP PEA	EUR	5 677	425,38638	1	376,81	0,00	-275 768,11	2 139 150,37	18,96%
	<i>OPCVM Français à vocation générale (484)</i>						0,00	-276,841.39	3 007 098,88	26,65%
LU0144746509	CAN BDS EURO HIGH YIELD -I- CAP	EUR	339	1 217,64	1	1 259,74	0,00	14 271,90	427 051,86	3,78%
IE00B1GCTJ86	CC JAPAN ALPHA -A- EUR /DIS	EUR	37 000	16,722	1	17,486	0,00	28 268,00	646 982,00	5,73%
IE00BZ0X9W87	COMGEST GR.CHINA Z EUR ACC	EUR	4 650	83	1	78,14	0,00	-22 599,00	363 351,00	3,22%
IE00B9721Z33	MUZ SH DUR EUR-H-AC	EUR	2 980	103,68	1	107,17	0,00	10 400,20	319 366,60	2,83%
LU0366536638	PICTET-SSTMM EUR-I-CAP	EUR	18 269	100,488102	1	100,2064	0,00	-5 146,41	1 830 670,72	16,22%
LU1132347094	PREV WORLD WIN -I- EUR/CAP	EUR	19 747	102,098732	1	111,95	0,00	194 532,98	2 210 676,65	19,59%
LU0403290488	UBS L EQ GR CHINA -IA1- USD/CAP	USD	4 940	261,926883	1,121300	299,98	0,00	154 701,29	1 321 592,08	11,71%
	<i>OPCVM Européens coordonnés (485)</i>						0,00	374,428.96	7 119 690,91	63,09%
	<i>OPCVM (BO)</i>						0,00	433,235.57	11,028,877.79	97,73%
<b>Grand total</b>							<b>0.00</b>	<b>433,235.57</b>	<b>11,028,877.79</b>	<b>97,73%</b>

Type de liquidité	Num. Compte	Suffixe	Devise	Libellé	Taux de change	Montant (devise)	Montant (ctv)
	488149	0	EUR	Dot. aux frais de gestion	1	-5 253,18	-5 253,18
	488351	0	EUR	Dot. frais gest. var. acq. AC	1	-105,46	-105,46
			EURO			-5 358,64	-5 358,64
LQ à Terme							-5 358,64
	511000	0	EUR	Comptes à vue RBC IS BK France	1	225 566,82	225 566,82
			EURO			225 566,82	225 566,82
	511000	0	USD	Comptes à vue RBC IS BK France	1,121300	40 133,54	35 791,97
			DOLLAR US			40 133,54	35 791,97
LQ Immédiates							261 358,79
<b>Grand total</b>							<b>256 000,15</b>

**Ecart actif net :** 0,01

## IRARIS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
PREVAL FRENCH BRANCH

41 avenue Montaigne  
75008 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 26 juin 2020

---

Aux porteurs de parts du FCP IRARIS,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif IRARIS constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 26 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 29 juin 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

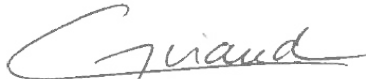
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD